

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **79 (1943)**

Heft 45

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : S.L.V. et S.P.R. — Notre journal. — VAUD : Ecole primaire et question sociale. — Dans les sections : Nyon. — Société vaudoise de travail manuel. — GENÈVE : Une miette. — NEUCHÂTEL : Secours aux enfants. — Coin des sociétaires. — JURA : La question des allocations. — COMMUNIQUÉ : Caisse maladie du SLV.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : ROBERT GENTON : Des textes pour illustrer nos leçons d'histoire. — GEORGES DURAND : Exercices d'orthographe à pratiquer oralement. — INFORMATIONS : Ecole en plein air. — W. Z. : Géographie pratique. — RÉCITATION : E. CUCHET-ALBARET : La jupe à volant. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

S. L. V. et S. P. R.

En réponse à la carte que les représentants des deux associations suisses d'instituteurs ont envoyée à leurs collègues suédois (v. *Educateur* N° 40), M. Boesch, président du S. L. V. a reçu les lignes suivantes :

La Société des instituteurs suédois a reçu avec reconnaissance l'invitation des comités réunis du S.L.V. et de la S.P.R. d'unir nos efforts pour assurer la continuation de la collaboration internationale des associations d'instituteurs.

Notre société apprécie hautement votre initiative et attend vos communications ultérieures au sujet de la manière dont vous pensez entreprendre ce travail.

Je vous prie de bien vouloir communiquer cette réponse à la S.P.R. Avec nos salutations cordiales.

Le président : BRUNO GUSTAFSSON, Örebro.

NOTRE JOURNAL

A partir du 1^{er} janvier, l'impression de l'*Educateur* sera confiée à l'Imprimerie Corbaz, à Montreux. A l'occasion de ce transfert, une revision totale des adresses sera faite. Les collègues qui auraient un changement à signaler voudront bien le communiquer le plus tôt possible au rédacteur du *Bulletin*, C. Grec, rue du Torrent 21, à Vevey.

VAUD ÉCOLE PRIMAIRE ET QUESTION SOCIALE (fin) ¹

Qui a jamais essayé de poser ce problème pour essayer de le résoudre, celui des loisirs de nos écoliers ? Je parle des élèves sans famille et qui traînent sur la rue ou qui rôdent aux carrefours ou sur les places

¹ Voir *Educateur* Nos 41, 42, 43 et 44.

publiques. Se représente-t-on, en ville, le nombre de vagabonds en herbe pour qui la porte de la maison est toujours fermée, et dont les privilégiés trouveront la clé sous le paillason si le temps est trop mauvais ? Que fait-on pour ces gens-là ? On préfère ne pas trop en parler. Ils sont gênants et peu à la gloire d'une saine démocratie. Ils existent pourtant ; et cette démocratie qui ne veut pas s'occuper d'eux les retrouvera plus tard dans les partis « d'opposition », parmi les gens qui garderont quand même au fond du cœur la nostalgie d'un pays où ils auraient vécu moins malheureux.

Si, en ville, le problème n'est pas résolu, il ne l'est guère davantage à la campagne où les enfants manquent de loisirs et travaillent au rythme des adultes.

Le problème des loisirs est à revoir ; disons plutôt qu'il est à voir puisque, jusqu'ici, on ne s'en est pas occupé. C'est un problème ardu, mais pas insoluble, puisque d'autres l'ont résolu ; je pense à l'Allemagne, à la Suède, à la Finlande, à la Belgique qui n'ont pas mal œuvré dans ce domaine social d'urgente nécessité.

Il faut organiser les loisirs de notre jeunesse, de celle d'abord qui, quelques heures par jour, deux après-midi chaque semaine, douze semaines dans le courant de l'année, est délaissée, rôde à la recherche de plaisirs malsains. On nous objectera les difficultés financières ; cela coûtera, sans aucun doute, mais l'argent placé sur nos jeunes gens est de l'argent bien placé, et pas un père de famille ne refusera les crédits nécessaires à l'amélioration de la santé morale de nos enfants.

Après le temps de scolarité, il y a la période creuse de 16 à 20 ans où rien n'est prévu. (Je ne parle pas des cours post-scolaires qui ne jouent pas un rôle social très grand.) Cette période post-scolaire est cependant capitale dans la vie de l'individu ; les mauvaises habitudes de nos petits désœuvrés vont s'y affirmer et s'y développer dangereusement si l'on n'y prend garde. — Que se passe-t-il maintenant ? La Confédération doit s'en mêler et c'est le Département militaire qui est chargé d'opérer. Nous allons ainsi voir deux départements se partager notre jeunesse ; c'est peut-être le moyen le plus sûr d'aboutir à la catastrophe. Est-il nécessaire de l'écrire : jusqu'au recrutement, le militaire n'a pas à intervenir, car il ne fait pas œuvre sociale, mais il spécialise dans un but précis. L'Instruction préparatoire elle-même ne devrait pas être dans son application, organisée par le Département militaire, et nous regrettons que notre Département de l'instruction publique n'ait pas revendiqué une activité dont il doit être responsable. C'est à cela qu'il faut attribuer, en partie tout au moins, le peu d'empressement de nos jeunes gens à participer aux cours organisés en terre vaudoise.

Département de l'instruction publique..., à quand le Département de l'éducation nationale ? Je sais bien que l'étiquette ne fait pas tout ; cependant, si, au lieu de perdre un inspecteur, donc un pédagogue,

dans la poussière des fournitures scolaires, on le chargeait d'une tâche sociale, si, au lieu de contrôler du matériel, cet éducateur faisait œuvre d'éducation, les compétences, tout au moins, seraient-elles mieux respectées. Il faut aujourd'hui dominer les événements. Les chefs à qui le peuple a confié sa jeunesse pour son éducation ont une responsabilité écrasante.

Une œuvre sociale est à mettre sur pied ; il faut organiser la jeunesse pour l'attacher davantage et pour qu'elle croie à son pays et à ses institutions.

R. M.

DANS LES SECTIONS

Nyon. — Samedi 4 décembre, un auditoire enthousiaste suivait le cours de dessin donné par M. Pahud, maître en la matière, à Lausanne.

Merveilleuse innovation que sa méthode d'enseignement pour la composition décorative ! Que les jolis dessins d'élèves défilant sur l'écran, frais et pimpants, tout embaumés du plaisir que les bambins ont eu à leur création, nous ont apporté d'idées et de joie !

Nous attendons la prochaine séance avec impatience.

Aussi personne ne manquera cette aubaine, le 18 décembre à 14 h. 15, au collège.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORMES SCOLAIRES

Ecole vivante par les centres d'intérêt, de MM. Paul Aubert et Ed. Viret. L'édition est bientôt épuisée. Les collègues qui désirent un exemplaire sont priés de le commander sans tarder à M. J. Chapuis, les Giroflées, Chailly s. Lausanne, en versant 4 fr. 20 (port, frais et I. C. A. y compris) à son compte de chèques postaux II 3972. Dès le premier janvier, ce prix de faveur ne sera plus maintenu.

GENÈVE

UNE MIETTE !

Sans l'intervention de M. le député Maillard qui déposait deux projets de loi : un premier accordant une allocation extraordinaire d'hiver basée sur les chiffres en vigueur à la Ville et aux Services Industriels, un second, fixant des allocations de vie chère et des allocations pour enfant au sujet desquelles les normes sont connues), le personnel cantonal n'obtenait rien, exception faite des célibataires les plus modestes.

Les discussions au sein de la commission furent laborieuses et ce n'est qu'à la dernière minute que M. F. Perréard trouvait la couverture financière (270 000 fr.) nécessaire à l'octroi de l'allocation d'hiver fixée comme suit :

Article premier. — Il est accordé aux magistrats, fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Genève, y compris le personnel des

établissements hospitaliers une allocation « extraordinaire d'hiver », fixée comme suit :

Traitements jusqu'à 6000 fr.	Fr. 100.—
Traitements de 6001.— à 8000 fr.	» 75.—
Traitements de 8001 fr. et plus	» 50.—
En outre, pour chaque enfant ou charge légale	» 20.—

Pour 1944, 20 fr. seront alloués mensuellement aux célibataires dont le revenu annuel n'excède pas 4500 fr. et 10 fr. lorsque le salaire sera compris entre 4501 fr. et 5000 fr. ... et c'est tout. La loi du 13 février 1943, injuste et insuffisante, reste en vigueur jusqu'à ce que M. le Chef du Département des finances ait pu ...ou cru devoir trouver les recettes nécessaires (un million environ) à l'application du projet de loi présenté par l'unanimité des fonctionnaires ; à ce propos, nous nous permettons de poser cette « petite question » à notre grand argentier : « Il y a quelques semaines, deux millions de francs de contributions publiques étaient entrés dans la caisse de l'Etat, et cela, en plus des prévisions budgétaires passées. Ils ont déjà trouvé leur affectation, paraît-il, pour l'exercice prochain. Nous voulons bien le croire. Mais depuis cette constatation que nous avons candidement entrevue sous un jour réjouissant pour nous, n'y aurait-il pas de nouvelles rentrées massives d'impôts qui pourraient financer le second projet de M. Maillard ?

Nous tenterons une ultime démarche auprès de M. Perréard avant la discussion très prochaine du budget et nous aurons l'occasion de lui remettre la résolution qui a déjà paru dans la presse genevoise à l'issue de notre dernière assemblée générale.

L'action continue !

G. BOREL,

président de la Fédération genevoise des Associations
de fonctionnaires et employés de l'Etat.

NEUCHÂTEL

SECOURS AUX ENFANTS

« Si tous les enfants du monde voulaient bien se donner la main ... »

Grâce à vous, instituteurs et institutrices, ce vœu souvent répété par la Croix-Rouge suisse, Secours aux enfants, connaît un commencement de réalité.

Vos élèves, enfants heureux, tendent leurs mains à leurs frères blessés par la guerre.

Les jeunes parrains forment avec leurs filleuls une chaîne précieuse de tendresse mutuelle et les petits collecteurs du Sou hebdomadaire ont entraîné dans leur ronde vers des jours meilleurs, des centaines de petits affamés et abandonnés.

Nous, les aînés de la section neuchâteloise du Secours aux enfants,

nous sommes encouragés par l'enthousiasme et l'entrain de vos élèves. Vous nous les avez amenés comme collaborateurs et notre gratitude en est profonde.

Très souvent, au cours de l'année, nos pensées sont allées à vous, instituteurs et institutrices du canton de Neuchâtel, qui malgré votre grande tâche, avez accepté de nous seconder. Merci d'être entrés avec nous dans la chaîne d'entr'aide et d'avoir uni vos mains aux nôtres pour sauver des vies précieuses.

« ... Si tous les hommes du monde voulaient bien se donner la main... »

*Section neuchâteloise de la Croix-Rouge suisse,
Secours aux enfants.*

COIN DES SOCIÉTAIRES

Jubilés. — M^{lle} Louise Giroud, institutrice à Cernier ; MM. Jules-Henri Vuilleumier et Jean Rosselet, instituteurs à La Chaux-de-Fonds ont reçu récemment le souvenir de l'Etat pour quarante années d'enseignement public.

D'autre part les autorités de Boudry ont remis un présent à M^{lle} Hélène Kuffer à l'occasion de sa vingt-cinquième année de service dans cette localité.

Nous nous faisons un plaisir de féliciter ces quatre collègues et de leur faire part des bons vœux de la S. P. N.

Recrues. — Nous souhaitons une cordiale bienvenue à M^{lle} Marcelle Jeanneret et à M. Charles Guyot, tous deux à Savagnier, qui viennent d'être reçus membres actifs de la section du Val-de-Ruz.

J.-ED. M.

JURA

LA QUESTION DES ALLOCATIONS

Le 15 novembre 1943, le Grand Conseil du canton de Berne décidait, par décret, d'augmenter les allocations de renchérissement versées au corps enseignant des écoles primaires et moyennes pour l'année 1944. A la même date, il stipulait dans un deuxième texte de loi, qu'une allocation d'hiver serait versée pour 1943.

Voici quelques détails concernant ces deux décisions :

(Décret relatif à l'augmentation des allocations pour 1944.)

ART. 2. — Elles (les allocations pour 1944) comprennent une allocation fondamentale, une allocation de famille et une allocation pour enfants. Il est accordé :

a) à tous les maîtres et maîtresses ordinaires, une allocation fondamentale de 780 fr. ;

b) aux maîtres mariés, en outre, une allocation de famille de 340 fr. ;

c) pour chaque enfant, de même, une allocation de 150 fr.

Les maîtresses de couture qui ne sont pas aussi institutrices primaires touchent une allocation de 130 fr. par classe desservie.

ART. 3. — Les allocations fondamentales et de famille sont supportées par l'Etat et les communes, et échelonnées par analogie avec le classement légal des communes pour les traitements du corps enseignant.

La quote-part est fixée ainsi qu'il suit :

Classement des communes	Alloc. fondamentale		Alloc. de famille	
	Etat	commune	Etat	commune
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
I. 600 - 1000 . . .	528	252	300	40
II. 1100 - 1500 . . .	408	372	240	100
III. 1600 - 2000 . . .	288	492	180	160
IV. 2100 - 2500 . . .	168	612	120	220

Les allocations des maîtresses de couture qui ne sont pas aussi institutrices primaires sont supportées par l'Etat et la commune à parts égales.

ART. 4. — Les allocations pour enfants sont entièrement à la charge de l'Etat. Entrent en considération, les enfants âgés de moins de 18 ans à l'entretien desquels l'intéressé pourvoit effectivement. Entrent également en ligne de compte, les propres enfants âgés de 18 à 20 ans qui n'exercent pas d'activité lucrative, de même que tous les enfants incapables de travailler à titre durable qui étaient déjà invalides avant leur 18^e année.

ART. 5. — Un maître marié, dont la femme a un revenu du travail dépassant 2000 fr. par an, touche l'allocation fondamentale et celle pour enfants, mais pas d'allocation de famille. Lorsque les deux époux occupent un poste dans l'enseignement, chacun reçoit une allocation de 560 fr., celle pour enfants n'étant versée qu'au mari.

Les maîtresses mariées reçoivent l'allocation fondamentale. Si toutefois elles pourvoient en majeure partie à l'entretien d'un ménage, l'allocation de famille et pour enfants peut aussi leur être accordée jusqu'à concurrence de son intégralité.

ART. 10. — Les allocations sont versées trimestriellement. Pour leur calcul font règle l'état civil et les conditions de famille au premier jour du trimestre.

Les membres du corps enseignant qui entrent ou quittent leur poste au cours d'un trimestre, reçoivent les allocations au prorata.

En cas de décès les allocations sont versées pour le temps pendant lequel le traitement lui-même continue d'être payé.

ART. 11. — Les allocations de cherté sont versées intégralement aussi pendant le service militaire.

ART. 13 — Le présent décret entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1944 et vaut pour une année. Le conseil exécutif pourvoira à son application.

A titre de comparaison, nous donnons, ci-dessous, les tableaux qui indiquent comment ces mêmes allocations étaient versées :

a) en 1942 :

Classement des communes	Alloc. fondamentale		Alloc. de famille	
	Etat	communes	Etat	commune
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
I. 600 - 1000 . . .	150	150	250	50
II. 1100 - 1500 . . .	120	180	180	120
III. 1600 - 2000 . . .	90	110	110	190
IV. 2100 - 2500 . . .	60	240	40	260

b) en 1943 :

I. 600 - 1000 . . .	380	220	300	40
II. 1100 - 1500 . . .	300	300	240	100
III. 1600 - 2000 . . .	220	380	180	160
IV. 2100 - 2500 . . .	140	460	120	220

Les allocations pour enfants se montaient alors à 120 fr. par année.

Après ce tour d'horizon rétrospectif, revenons-en à l'actuel cadeau de Noël que le peuple de l'Etat bernois offrira aux maîtresses et maîtres de ses écoles. Il s'agit d'une allocation d'hiver qui sera versée en décembre et dont le total ascendera à la somme de 90 fr. pour les personnes mariées et à 60 fr. pour les célibataires. Comme pour les précédentes, ces allocations seront supportées par l'Etat et les communes selon un mode de répartition basé sur le classement légal des communes.

A. P.

COMMUNIQUÉ

CAISSE-MALADIE

DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INSTITUTEURS

Fin décembre, il y aura 25 ans que la Caisse-maladie du S.L.V. a été fondée. Durant ce quart de siècle, plus de deux millions de francs ont été versés à ses membres comme indemnités journalières ou comme frais médicaux. Le nombre des affiliés a passé de 1009 en 1919 à 4200 à fin novembre 1943. C'est dire la faveur dont cette caisse jouit auprès du corps enseignant et les services qu'elle rend.

Les statuts, ainsi que tous les renseignements concernant les conditions d'admission, les prestations et les indemnités sont fournis par le Secrétariat de la Caisse maladie de la Société suisse des Instituteurs (Sekretariat der Schweiz. Lehrerkrankenkasse), Beckenhofstrasse 31, Zurich.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

DES TEXTES POUR ILLUSTRER NOS LEÇONS D'HISTOIRE

Les Suisses redécouvrent Jean de Müller. Depuis le début de la présente guerre abondent les citations, les extraits du fameux historien schaffhousois. On lui consacre des études. L'Office de guerre, l'hiver dernier, est allé puiser dans l'« Histoire de la Confédération suisse » la substance d'une harangue, excellente, du reste...

Nous autres maîtres d'école avons aussi à tirer de la prose de Jean de Müller (traduite par Charles Monnard et Louis Vulliemin) des trésors dont nous sommes loin, parfois, de soupçonner la valeur.

Ce n'est pas que son œuvre soit celle d'un parfait historien, esprit critique et impartial. Comme le remarque M. G. Michaud, dans son étude consacrée aux historiens de la Suisse,¹ « ...L'*Histoire de la Confédération* n'a plus, de nos jours, qu'une valeur historique relative ; elle ne résiste pas à l'examen de la critique scientifique. En revanche, *elle garde toute sa signification littéraire et sa puissance d'évocation.* » Il y a beau temps que sont dissipées les glorieuses nuées dont Jean de Müller entourait ses héros, à l'instar des poètes de la Grèce antique ! Beau temps aussi que des érudits, moins crédules, ont fait justice des légendes relatives à la vieille Suisse. C'en est également fait, pour nous, du moins, de la légère enflure scolaire que portait infailliblement toute action d'éclat, surtout d'ordre militaire. En un mot, nous sommes devenus prudents, avisés, sinon réalistes. Nous voici prêts, dès lors, à apprécier ce qui donne à l'œuvre de Jean de Müller sa valeur éternelle : son souffle. Quantité de problèmes capitaux sont passés sous silence. Mais, quel débordement de vie ! « Ce qui le frappe, dit encore M. Michaud, ...c'est le pittoresque des mœurs, c'est la singularité des coutumes, c'est le flamboiement du décor, bref tout ce qu'on désignera plus tard sous le terme de « couleur locale ». C'est-à-dire, pour nous, tout ce qui nous aide à placer, pour l'enfant, gens et choses dans leur cadre avec un maximum de relief.

* * *

Voici comment, par exemple, des textes illustrent la période des guerres de Zurich. Ils sont donnés suivant le plan de l'ouvrage de MM. Grandjean et Jeanrenaud, employé dans nos classes. Les paragraphes cités constituent les divisions essentielles du chapitre².

¹ *Suisse contemporaine*, N° 7, 1^{re} série, juillet-août 1941. *Images de la Suisse*, pp. 503-528.

² *Histoire de la Suisse*, de MM. Grandjean et Jeanrenaud, II, pp. 37-40.

2. Première guerre de Zurich.

Invasion des Confédérés dans le canton de Zurich. Leurs contingents parviennent au lac.

Bien des misères accablaient ce pays : ... Les soldats (confédérés) campés à Hurden avaient des bateaux à l'aide desquels ils emmenèrent tout le vin et les meubles que les habitants des rives du lac avaient mis en sûreté dans Rapperswil.

... Sur les rives populeuses du lac... on ne voyait pas un homme, mais seulement dans quelques villages des femmes et des enfants ; les autres maisons étaient fermées, les poêles brisés, afin d'empêcher l'ennemi de prendre là ses quartiers d'hiver ; les celliers et les caves à peu près vides ; les vêtements, les parures et les lits avaient disparu.

... Chacun sauvait en hâte, derrière les murailles de la ville, ce qu'il pouvait emporter. Le prix du transport du vin égalait la moitié de sa valeur. Les chariots lourdement chargés, les chevaux, les hommes se pressaient sous les portes ; les bateaux, à l'endroit où la Limmat sort du lac. Au milieu de la foule se hâtaient péniblement les religieuses de la Seldnau ; on portait devant elles, dans des baquets, les provisions du monastère.

3. Alliance de Zurich avec l'Autriche.

Arrivée à Zurich de l'empereur Frédéric III.

Lorsqu'on reçut... la nouvelle de la prochaine arrivée de la Majesté royale, le peuple s'enflamma d'un enthousiasme effréné. « Autriche ! Autriche ! » criait-on dans les rues... On arborait des plumes de paon, marque distinctive des Autrichiens... Le roi arriva avec une nombreuse suite de princes, de comtes, de seigneurs et de chevaliers ; il fit à la tête de mille chevaux son entrée dans la ville magnifiquement décorée — trente-six voitures amenaient les bagages de la cour ; le bruit des chevaux, le son des cloches, les cris de joie étourdissaient le peuple.

Anecdote illustrant la haine de l'Autriche parmi les Confédérés.

On raconte que, plusieurs Suisses buvant ensemble, les rayons du soleil se réfractèrent dans le verre de l'un d'eux. Un autre s'écria tout étonné : « Eh ! voyez, une véritable queue de paon. » Aussitôt le premier, enflammé de courroux, brisa le verre avec son épée. »

4. Deuxième guerre de Zurich : l'intervention française.

Mort de Stüssi (St-Jacques sur la Sihl).

Lorsqu'il vit ... l'armée entière des Zurichois emportée irrésistiblement par la terreur, il jugea indigne de ses cheveux gris de se faire le chef de la fuite ; il saisit sa large hache d'armes, se plaça au milieu du pont de la Sihl et cria d'une voix de tonnerre aux fuyards : « Arrêtez, citoyens, arrê-

tez ! » Pour eux, sourds, entraînés, éblouis, ils passaient rapidement à côté de lui... Tandis que la mort et le péril pénétraient de tous côtés, et qu'au milieu du pont Rodolphe Stüssi... arrête l'ennemi, il blesse par un regard ou par une parole un bourgeois de Zurich nommé Zurkinden. « Par les plaies de Dieu, tu es la cause de tous nos maux », s'écrie celui-ci, et de sa lance il le perce de part en part. A ces mots tombe avec fracas le puissant bourgmestre ; le pont retentit du bruit de son armure... La mort de Stüssi fut imposante, il mourut en faisant son devoir.

Un aspect de la bataille :

Plusieurs (habitants) fermèrent les portes de leurs maisons, mais oublièrent de fermer celles de la ville, en sorte que l'ennemi pénétrait. Une femme, du nom de Ziegler, s'arma de courage ; elle abaissa la herse. Le greffier de Glaris se voyant enfermé avec d'autres et perdu, remit au travers de la herse à un de ses concitoyens la bannière qu'il venait de conquérir, puis il mourut.

Une image violemment tracée (on pense aux dessins de Urs Graf) :

Le faubourg fut livré au pillage ; toutes les maisons entre la Sihl et les fossés de la ville, l'église de St-Etienne... toute la plaine de la Sihl... devinrent la proie des flammes. Assis sur des cadavres ensanglantés, ayant pour tables les dos d'ennemis massacrés, les héros firent bombance en contemplant l'incendie. Voilà la guerre civile.

Sur les Armagnacs : (Note de Ch. Monnard, citant Brantôme).

Il y avait de bons hommes, mais la plupart de sac et de corde, méchants garnements, échappés de la justice ... qui cachaient leurs oreilles... par de longs cheveux hérissés, barbes horribles... pour se montrer plus effroyables à leurs ennemis.

La marche sur Bâle :

Ils se livrèrent au pillage sans résistance pendant trois semaines, et brûlèrent cent dix villages ; ils abattaient la tête à qui ne pouvait rien leur donner.

St-Jacques sur la Birse. Dans la léproserie :

De tous côtés pénétrait, en nombre irrésistible, la cavalerie des Armagnacs, obligée par ses pertes et par l'ordre de ses chefs, de combattre à pied. Quatre-vingt-dix-neuf hommes, séparés de leurs frères par la flamme (de l'incendie), furent trouvés, bien des semaines après, sous la voûte de la cave, étouffés, desséchés, debout contre les murailles. Tous les autres... frappaient d'estoc et de taille, tiraient à droite et à gauche, même des flèches arrachées de leurs blessures, celui-ci avec la seule main qui lui restait, celui-là appuyé sur ses genoux, un autre sur son bras ; nul d'entre eux

ne se soumit à la mort sans avoir étendu autour de lui cinq ou six ennemis... Après dix heures de combat,... tous les Confédérés postés près de St-Jacques ou dans la prairie (à l'exception de quelques rescapés) couvraient le champ de bataille.

Après la bataille :

Un des principaux négociateurs de la guerre... Burckhard Mönch von Landskrone, chevauchant avec d'autres chevaliers et gentilshommes au milieu de ces grands cadavres, aperçut un héros agonisant, crut lui rendre les derniers moments plus amers par des outrages et s'écria avec des éclats de rire : « Nous nous baignons aujourd'hui dans des roses ». La colère ralluma la vie du héros expirant ; « Avale une des roses », s'écria-t-il, lançant avec vigueur et adresse une pierre au chevalier qui avait levé sa visière ; la pierre lui écrasa les yeux, le nez et la bouche. Privé de la vue et de la parole, messire Burckhard tomba de cheval ; en proie aux souffrances, il attendit la mort pendant trois jours.

Et enfin la leçon que Jean de Müller tire de la bataille :

Que tous les peuples libres dont l'indépendance est menacée apprennent des héros de la Birse le secret de rester invincibles ! Si nous avons été unanimes à mourir ainsi, les étrangers venus pour nous piller auraient fait un mauvais calcul.

* * *

De tels textes permettent un travail de reconstitution, si l'on peut dire, que nous croyons utile, surtout avec nos élèves, qui voient volontiers les armées et les faits d'armes anciens au travers de ceux qu'ils voient, ou dont ils entendent parler chaque jour ! Fouillons donc l'œuvre de nos vieux chroniqueurs, dont le plus grand est bien l'historien-poète Jean de Müller.

ROBERT GENTON.

EXERCICES D'ORTHOGRAPHE A PRATIQUER ORALEMENT

En utilisant ces exercices, je songe aux buts suivants :

- a) Choisir une méthode collective valable avec n'importe quel effectif.
- b) Diriger l'attention des écoliers sur une seule difficulté à la fois.
- c) Faire servir les réponses correctes des bons élèves à l'entraînement des moyens et des faibles.

Pratiquement, il est commode de répéter plusieurs jours consécutifs un exercice puis de l'abandonner complètement une quinzaine. On organise alors un contrôle écrit des résultats acquis en le dictant en entier à toute la classe. Si l'entraînement a été suffisant, ces dictées de mots, d'expression ou de courtes phrases indépendantes, aboutissent évidem-

ment à des chiffres d'orthographe qui sont supérieurs à ceux obtenus avec un texte suivi et qui encouragent indiscutablement la plupart des écoliers.

* * *

1. *Indiquer la dernière lettre de chacun des noms suivants :*

Les cailloux, les trous, les volcans, les feux, les milieux, les cieux, les bleus, les jours, les repas, les choux, les carottes, les morceaux, les noyaux, les coings, les oiseaux, les hiboux, les coucous, les rossignols, les agneaux, les loups, les chameaux, les kangourous, les éléphants, les yeux, les joues, les cous, les cheveux, les genoux, les boyaux, les doigts, les bagues, les bijoux, les joyaux, les joujoux, les jeux, les verrous, les vis, les clous, les marteaux, les coups, les écrous, les étaux, les tuyaux, les égouts, les pieux, les autos, les pneus, les landaus, les roues, les moyeux, les wagons, les essieux, les soldats, les masques, les gaz, les châteaux, les mots, les neveux, les bons vœux, les adieux.

* * *

2. *Epeler chacun des adjectifs suivants :*

Du pain dur ; une croûte dure ; des biscuits durs. Du charbon noir ; des tuyaux noirs ; de la houille noire ; des mains noires. Un jour clair ; une nuit claire ; des chambres claires ; des vitraux clairs. Une cave obscure ; un grenier obscur ; des corridors obscurs ; des ruelles obscures. Un sirop amer ; une potion amère ; des grains amers ; des pilules amères. Mon cher Monsieur ; ma chère Madame ; mes chers parents ; mes chères cousines ; mes chers cousins. Un fier cheval ; une fière monture ; une fière allure ; trois fiers cavaliers ; deux fières bêtes. Un bel attelage ; une belle voiture ; un bel homme. Un vieil arbre ; une vieille racine ; un vieil outil ; de vieilles pierres. Un bon élève ; une bonne écolière ; un bon apprenti ; un bon ouvrier. Un nouvel écolier ; une nouvelle école ; le Nouvel-An.

* * *

3. *Dire s'il s'agit de « a » ou de « à ».*

Nous sommes à l'école. Demain, nous irons à la ville. Il a fini son travail. Tu n'as pas terminé le tien. Cette dame a traversé la rue. Va à la boulangerie. Jean reste à la maison. Cette église a un beau clocher. Cette classe a de belles fenêtres. Ce livre a de belles gravures. Tu as pris mon cahier. Ce garçon part demain à Lausanne. Je dois aller à la poste. Ce garçon a mal à la tête. Cette fillette a perdu son plumier. Ton voisin a trouvé ta gomme. Une plume à réservoir. Une salle à manger. Un fer à repasser.

* * *

4. *Epeler les participes passés suivants :*

Un garçon assis. Un enfant puni. Un écolier guéri. Un élève admis. Un examen réussi. Un jeu permis. Un camarade surpris. Un geste voulu. Un résultat prévu. Un chant appris. Un numéro inscrit. Un exercice bien su. Un paragraphe mal lu. Un mot acquis. Un énoncé compris. Un verbe connu. Un rectangle mal construit. Un dessin fini. Un travail écrit. Un problème bien fait. Un livre sali. Un papier jauni. Un carnet perdu. Un crayon disparu. Un récit interrompu. Un cahier remis. Un livret transmis. Un film promis. Un homme instruit. Un pupitre verni. Un seau rempli. Un globe dépoli. Un carreau fendu. Un ciel couvert. Un fourneau éteint.

* * *

5. *Remplacer le verbe partir par le verbe arriver et donner l'orthographe.*

Le premier train est parti ; le second va partir. Deux autobus viennent de partir. Trois bateaux sont partis. J'ai vu partir un avion. Nous pensions partir avant midi. Il croyait que sa lettre était déjà partie. Notre voisine ne sera point partie ce matin. Si cela lui avait été possible, mon père serait parti hier. Nous sommes contents de partir. Elles se réjouissent de partir. Vos cousins, je les croyais partis depuis longtemps. Vos cousines, je les croyais parties hier matin.

6. *Remplacer le verbe finir par le verbe commencer et donner chaque fois l'orthographe.*

Les élèves ont fini leur travail. Les problèmes sont finis. La maison était finie. Les maçons avaient fini les murs. Le concert était fini. Les musiciens avaient fini la première partie. Cette tâche, je ne la trouve pas bien finie. La route fut rapidement finie. Voici la jaquette que maman m'a finie. Voici les bas que grand'maman m'a finis. Il faudrait que cette carte soit vite finie. Il aurait fallu que ces croquis fussent plus vite finis.

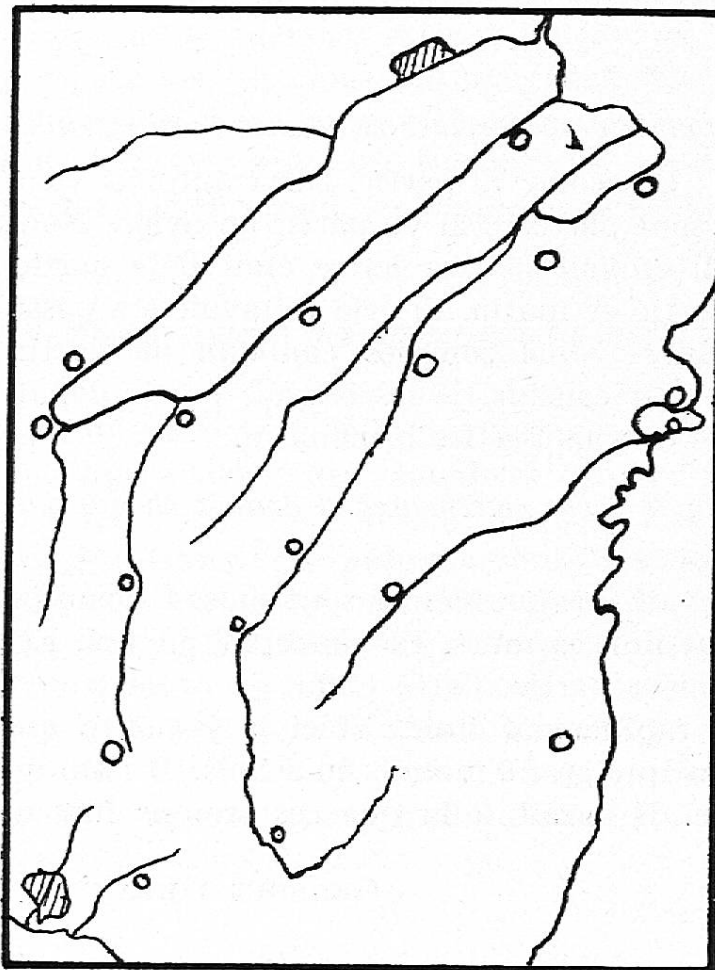
GEORGES DURAND.

INFORMATIONS **ECOLE EN PLEIN AIR.**

Un des problèmes les plus importants qui se posent actuellement étant celui de la santé des enfants des prisonniers de guerre et des soldats victimes de la guerre, la Croix-Rouge française a créé, avec l'accord des services officiels compétents et celui du Secours National, une école de plein air située à Villepatour, à 40 kilomètres de Paris. Cette école, qui est un internat, peut recevoir 75 garçons et filles de 5 à 12 ans, sains ou délicats, non tuberculeux et ne présentant ni maladies contagieuses, ni troubles mentaux. Des terrains de jeux et de sports ont été aménagés dans le vaste domaine entourant l'école. Pour être admis, les enfants

doivent appartenir à des familles de militaires victimes de la guerre : tués, blessés, malades ou prisonniers. Le séjour est en principe gratuit, sauf remboursement à la Croix-Rouge française des allocations familiales et indemnités du service des pensions. Du 15 juillet au 15 septembre, l'école de Villepatour est transformée en colonie de vacances ; les enfants y sont admis dans les mêmes conditions qu'à l'école de plein air. (*Bulletin de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge*, octobre-décembre 1942.)

GÉOGRAPHIE PRATIQUE



Un cycliste qui connaît sa carte sait d'avance que la route descend de Froideville à Yvonand, parce que la route longe la Mentue qui coule vers le lac de Neuchâtel.

Il sait que d'Yvonand à Yverdon et à Neuchâtel, la route est généralement plate, puisqu'elle longe le lac.

Exercice : J'indique si c'est plat, si ça monte ou descend : de Gryon jusqu'à Bex ? de Fribourg à Romont ? de Châtel-St-Denis à Vevey ? de Morges à Genève ? d'Orbe à Vallorbe ? de Monthey à Val d'Illiez ? de Palézieux à Moudon ? d'Abondance à Thonon ? d'Estavayer à Cudrefin ?

W. Z.

RÉCITATION

LA JUPE A VOLANT.

*La fenêtre de la cuisine
Fermée au vent trop chaud,
La fenêtre entourée de glycine,
N'a pas de rideaux
Sur ses vitres du haut,
Mais elle en a, en mousseline,*

Sur ses carreaux du bas :
Des rideaux tout bouffants, lilas
Ou verts peut-être ;
On n'en voit pas bien la couleur
A cause du soleil en fleur
Qui les traverse
De ses flèches,
Etincelant,
Et l'on dirait que la fenêtre
A mis une jupe à volant.

« *Le verger derrière la porte.* »

E. CUCHET-ALBARET.

(Editions du Bouquet d'images, Genève.)

LES LIVRES

Guide sentimental de Venise, par Diego Valeri, traduction Henri de Ziegler. Editions de La Baconnière.

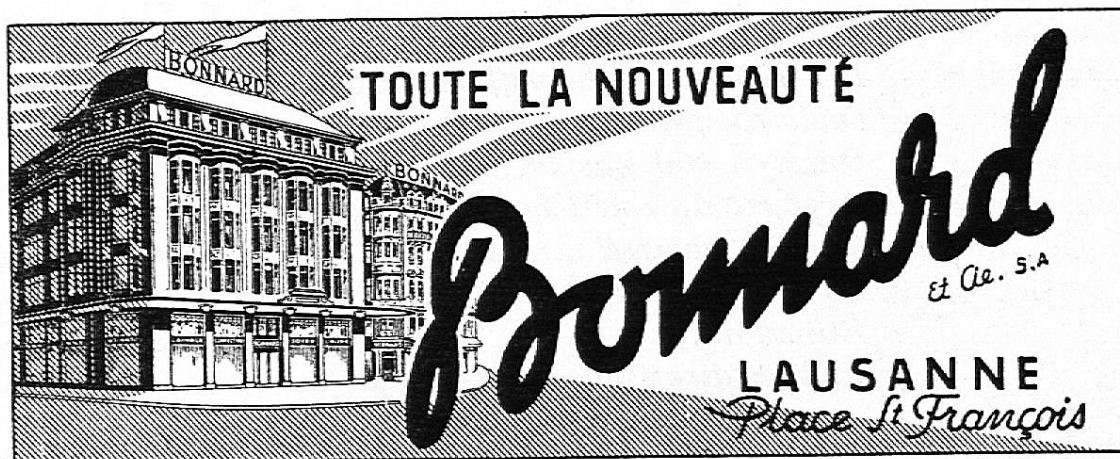
Alors que toutes nos frontières sont fermées, l'imagination seule nous permet le voyage. Seule, elle nous fera retrouver un coin de Paris, un cloître florentin, un campo de Venise.

Il est agréable, dans ces promenades de la pensée, d'avoir un compagnon averti et sensible. Tel sera le *Guide sentimental de Venise*, de Diego Valeri. Les jeux de la lumière sur le marbre, les grâces — et la force — de Venise, son histoire et son esprit revivent dans ces pages évocatrices. La traduction de M. de Ziegler conserve au texte son allure spontanée en même temps que sa précision. De belles photos illustrent l'ouvrage qui nous paraît une réussite de *La Baconnière*. ALB. R.

Savonarole, chevalier du Christ, par M. Geisendorf-Des Gouttes. Editions Labor, Genève.

Ce moine, qui fit irruption, l'invective à la bouche et torche en main dans la fête de la Renaissance florentine, qui était-il au juste ? Le portrait de San Marco ne nous montre qu'un Dominicain ascétique et têtu et Florence semble ne conserver de lui que le souvenir d'un iconoclaste. M. Geisendorf-Des Gouttes a tenté de tracer l'exacte figure du chrétien dressant l'absolu du christianisme devant l'humanisme paganisant. La personne de Savonarole en prend une grandeur nouvelle. Sa furie prophétique se situe bien au-dessus du pur fanatisme et la corruption de l'Eglise justifie toutes ses colères. L'auteur est sévère pour la ville des Médicis ; il a sans doute raison, mais nous ne pouvons nous empêcher de penser que Florence reste Florence et que bien des villes vertueuses ne nous ont rien laissé ! *Savonarole, chevalier du Christ* comporte une riche documentation photographique et des dessins d'Alex. Matthey. C'est un livre qui ne laissera personne indifférent.

ALB. R.



Empaillage

Fabrication et vente de
Chamoisage de peaux

de tous les ani-
maux pour écoles

Fourrures

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15



Famille d'instituteur désire placer à Pâques 1944 ses deux garçons de 15 ans à Lausanne (ou environs) d'où ils pourraient fréquenter les écoles. En

échange

on prendrait deux garçons ou filles (de la même ou de différentes familles) désirant apprendre l'allemand. Proximité de Soleure. S'adresser sous chiffre **OFA 4029 B** à **Orell Fussli-Annonces, Berne.**

Connaissez-vous notre craie à écrire suisse?

Nous nous efforçons sans relâche à tenir compte de toutes nouvelles exigences; voilà pourquoi notre craie vous donnera satisfaction.

Prospectus et échantillons par le fabricant: **Plüss-Staufer**

Oftringen Téléphone 7 35 44

ÉDITIONS PAYOT 1943

AMMERS-KULLER JO VAN : Eve et la pomme.	
Traduit du néerlandais par Louis Arp.	
Un volume in-8° carré, broché.	Fr. 4.50
BAUDELAIRE CHARLES : Les fleurs du mal.	
Un volume in-16, broché	» 6.—
BERTHOUD DORETTE : La seconde Madame Benjamin	
Constant. Un volume in-8° carré, broché, fr. 6.—, relié	
	» 9.—
BUCK PEARL : Terre chinoise.	
Un volume in-8°, broché	» 5.50
BUENO JAVIER : La Puerta del Sol. (Les vaincus héroïques.)	
Un volume in-16, couverture illustrée, broché	» 4.—
CHAPUISAT EDOUARD : Salons et chancelleries au XVIII^e s.	
Un volume in-8° carré, couverture illustrée en couleurs broché, Fr. 6.—, relié	» 9.—
DUBAL ROSETTE : Copeaux.	
Un volume in-8° carré, illustré, broché	» 3.—
HEYE ARTHUR : L'école de l'aventure.	
Un volume in-16, illustré, couverture illustrée en couleurs, broché.	» 4.50
KOHLER PIERRE : Lettres de France.	
Un volume in-8°, broché	» 5.—
MESTRAL-COMBREMONT JULIE DE : La carrière d'André Car-	
negie. Un conte de fées. Un volume in-8° carré, couverture illustrée, broché Fr. 5.—, relié.	
	» 7.50
NICOD HENRI : La vie mystérieuse de l'Afrique noire.	
Un volume in-8°, illustré, couverture illustrée, broché. . .	» 5.—
PLINVAL GEORGES DE : Pélage, ses écrits, sa vie et sa réforme.	
Un volume in-8°, broché	» 15.—
ROGER NOËLLE : La vie dramatique du peuple roumain.	
Un volume in-16, illustré, broché	» 2.50
— : Peau d'éléphant.	
Un volume in-16, broché	» 3.—
SANDOZ MAURICE : La maison sans fenêtres.	
Un volume in-16, broché	» 3.50
VALLOTTON HENRY : Alphonse XIII.	
Un volume in-8°, illustré, couverture illustrée, broché, Fr. 8.—, relié plein toile	» 11.—
VINET ALEXANDRE : Mélanges théologiques et religieux.	
Un volume in-8°, broché	» 10.—

CHEMINS DE FER ÉLECTRIQUES

**Bex - Gryon - Villars - Chesières
et Villars-Bretaye (Chamossaire)**

TARIF SPÉCIAL POUR ÉCOLES

PARCOURS	Premier degré jusqu'à 12 ans		Deuxième degré de 12 à 15 ans		Troisième degré de 15 à 20 ans	
	Simple course	Double course	Simple course	Double course	Simple course	Double course
Taxes par personne						
Bévioux (tramways)	0.25	0.35	0.30	0.40	0.35	0.50
Fontannaz-Seulaz (halte)	0.70	0.90	0.75	1.10	0.90	1.25
Les Posses (halte)	0.90	1.15	1. —	1.40	1.15	1.60
Gryon	1.10	1.40	1.20	1.70	1.35	1.95
Barbolesaz (halte)	1.15	1.50	1.30	1.90	1.50	2.15
Arveyes (halte)	1.20	1.60	1.35	1.95	1.60	2.30
Villars	1.25	1.70	1.45	2.15	1.70	2.50
Chesières	1.30	1.75	1.50	2.20	1.80	2.60
Col de Soud (halte)	1.75	2.30	2.05	2.90	2.40	3.35
Maison militaire (halte)	2.20	2.90	2.65	3.65	3.05	4.20
Col de Bretaye (Chamossaire)	2.20	2.90	2.65	3.65	3.05	4.20

Aviser 24 heures à l'avance de la date de la course, de l'horaire prévu et du nombre aussi exact que possible des participants.

Les membres du corps enseignant sont au bénéfice des mêmes réductions que les élèves

POSTES AU CONCOURS

La Société industrielle et commerciale de Lausanne met au concours pour son Ecole complémentaire professionnelle les postes suivants de maîtres à plein emploi.

3 MAÎTRES DE BRANCHES GÉNÉRALES

chargés de l'enseignement dans les branches suivantes : français et correspondance, calcul professionnel, comptabilité, économie nationale.

Éventuellement : dessin professionnel élémentaire, mathématiques.

Conditions exigées : être porteur d'un titre permettant d'être admis à enseigner dans les établissements publics primaires ou secondaires du Canton de Vaud.

1 MAÎTRE POUR LES CLASSES DE MÉCANICIENS

chargé de l'enseignement suivant : dessin professionnel, technologie, calcul d'atelier éventuellement d'autres branches.

Conditions exigées : formation technique et pratique suffisante pour enseigner dans les classes de mécaniciens.

Age (pour les quatre postes) : minimum 25 ans, maximum 35 ans (éventuellement 40 ans pour les candidats déjà affiliés à une Caisse de retraite officielle).

Autres conditions : selon cahier des charges.

Date d'entrée en fonctions : 15 avril 1944.

Clôture du concours : 27 décembre 1943, à 18 heures.

Les candidats sont priés de prendre connaissance à l'avance du cahier des charges qu'ils peuvent obtenir à la Direction de l'Ecole complémentaire professionnelle, place Chauderon 3, à Lausanne, jusqu'au 24 décembre 1943 à midi.

P530-81

LAUSANNE, 25 décembre 1943

LXXIX^e année — N° 46

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE



Rédacteurs responsables:

Educateur: Alb. RUDHARDT, GENÈVE, Pénates, 3 — Bulletin: Ch. GREC, VEVEY, Torrent, 21

Administration et éditeurs responsables:

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, Av. de la Gare, 33. Tél. 3 36 33. Chèques post. II. 6600

Responsable pour la partie des annonces: PUBLICITAS S. A., succursale de LAUSANNE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE: Fr. 9.—; ÉTRANGER: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

«Je ne pourrais plus m'en passer...!»



Fr. 180.-
+ ICHA

Poids 3 kg. 750
Produit Paillard

HERMES
Baby

la petite machine portative

“Je ne pourrais plus m'en passer...!” nous disent de nombreux membres du corps enseignant qui apprécient les multiples services que leur rend journellement l'HERMES BABY.

**L
M Campiche S
A**

3, RUE PÉPINET

LAUSANNE